



RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2015

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

Résultats au 31 décembre 2015

1. Rapport de gestion d'Arkéa Home Loans SFH.....	3
2. Etats financiers 2015.....	26
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2015.....	35
4. Attestation de la personne responsable.....	40

1. Rapport de gestion d'Arkéa Home Loans SFH



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces comptes sont joints au présent rapport.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées. Au cours de l'exercice clos, les fonctions de Président du Conseil d'administration sont occupées par Monsieur Dominique ANDRO et celles de Directeur Général par Monsieur Hervé CROSNIER, assisté par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Luc LE PACHE. Depuis la clôture de l'exercice 2015, suite au décès de Monsieur Hervé CROSNIER intervenu le 11 janvier 2016, la direction de la Société est assurée par le Directeur Général Délégué. Le détail de la composition du Conseil d'administration de la Société au 31.12.2015 figure au 9.1 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.2. Capital social

Au 31/12/2015, le capital social, détenu à 99,9% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 40 000 000€.

1.3. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur n'existe au 31/12/2015 ni au 31/12/2014.

1.4. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section « 7. Facteurs de risques ».

2. ACTIVITE

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations à l'Habitat », dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103

29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

1/23

Rapport de gestion

Au cours de l'année 2015, la société Arkéa Home Loans SFH a réalisé deux émissions pour un montant total de 1 200 millions d'euros et a procédé au remboursement d'émissions arrivant à échéance pour un montant de 1 500 millions d'euros. L'encours d'émissions est ainsi de 4 522,5 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3. ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2015

3.1. Compte de résultat

Les produits 2015 s'élèvent à 169,7 M€. Ils correspondent essentiellement aux opérations de prêts à CM Arkéa (164,2 M€) et à l'amortissement des primes d'émissions (5,4 M€).

Les charges s'élèvent à 168,5 M€. Elles sont constituées des charges sur les obligations émises (162,1 M€) et de l'amortissement des décotes sur prêts (5,4 M€) et des charges d'exploitation (1 M€).

Le résultat d'exploitation se situe à 1 141 K€.

Après impôt sur les sociétés (-450 K€), le résultat de l'exercice s'élève à 691 K€.

3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 4 690,4 M€, montant en baisse par rapport à 2014.

A noter : au jour du Conseil d'administration, aucun événement significatif post clôture n'est intervenu.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	690 517.56 €
auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	1 850 937.36 €
Soit un total disponible de	2 541 454.92 €
 Affectation à la réserve légale	 34 525.88 €
Versement de dividendes exercice 2015	560 000,00 €
Solde reporté à nouveau	1 946 929.04 €

Il est précisé que les dividendes mis en paiement au titre des 3 exercices précédents ont été de :

Année	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende annuel
2012	4 000 000	0	0
2013	4 000 000	0,09	360 000
2014	4 000 000	0,20	800 000

5. DESCRIPTION DU COVER POOL AU 31/12/2015

Les émissions d'Arkéa Home Loans SFH sont garanties par des crédits à l'habitat éligibles en provenance de Crédit Mutuel Arkéa et des caisses locales affiliées.

Les caractéristiques du portefeuille de couverture au 31 décembre 2015 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû garanti (en €)	5 641 023 055 €
Nombre de prêts	123 680
Nombre d'emprunteurs	74 986
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	72 277
Ancienneté moyenne (en mois)	58
Maturité résiduelle moyenne (en mois)	149
Proportion de créances à taux variable	3%

La différence entre le hors bilan comptabilisé et le capital restant dû garanti s'explique par la portion non garantie de certains crédits.

Les données ci-après sont basées sur le capital restant dû garanti.

Objet du prêt	
	Capital Restant Dû en M€
Achat neuf ou ancien	3675,6
Travaux	179,3
Construction	1 372,6
Reprise prêts externes	413,6
Autres	0,0
Total	5 641,0

Type d'occupation	
	Capital Restant Dû en M€
Propriétaire occupant	4757,0
Locatif	687,0
Résidence secondaire	197,0
Autres	0,0
Total	5 641,0

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

3/23

Rapport de gestion

Catégories socio-professionnelles	
	Capital Restant Dû en M€
Employés	3615,4
Fonctionnaires	1031,7
Entrepreneurs individuels	805,4
Retraités	0,0
Sans Emplois	84,3
Autres	104,2
Total	5 641,0

Régions	
	Capital Restant Dû en M€
Alsace	3,5
Aquitaine	803,0
Auvergne	166,5
Basse-Normandie	23,7
Bourgogne	5,0
Bretagne	3 669,3
Centre	25,3
Champagne-Ardenne	3,7
Corse	3,7
Départements d'Outre-Mer	19,8
Franche-Comté	2,1
Haute-Normandie	13,0
Ile-de-France	325,9
Languedoc-Roussillon	27,3
Limousin	8,3
Lorraine	4,6
Midi-Pyrénées	59,9
Nord-Pas-de-Calais	9,6
Pays de la Loire	194,5
Picardie	7,5
Poitou-Charentes	161,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52,5
Rhône-Alpes	51,0
Territoires d'Outre-Mer	0,0
Total	5 641,0

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

4/23

Rapport de gestion

Type de garanties	
	Capital Restant Dû en M€
Hypothèque / PPD	2338,3
CL	231,0
GPA	2 340,7
CNP	731,0
Autres	
Total	5 641,0

CL : Crédit Logement (caution externe)

GPA : l'Equité (caution externe)

CNP : CNP Assurances (caution externe)

6. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Les émissions sont réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations de financement de l'habitat et de la production de crédits éligibles.

7. FACTEURS DE RISQUES

L'article L.225-100 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Home Loans SFH ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir sont exposés ci-dessous.

7.1. Risques de crédit

Cadre légal des sociétés de financement de l'habitat

Arkéa Home Loans SFH est agréée comme Société de Financement de l'Habitat (SFH) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet l'octroi ou le financement de prêts à l'habitat dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs de sociétés de financement de l'habitat et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedout et Associés) d'Arkéa Home Loans SFH.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

5/23

Rapport de gestion

Sélection des actifs éligibles

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Home Loans SFH s'est fixé d'autres critères d'éligibilité (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie et notamment des critères liés à la qualité des débiteurs.

Conformément à ces critères, la grande majorité de ces actifs proviennent des activités de financement de l'habitat des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Home Loans SFH réalise des émissions de type « obligations à l'habitat ». Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Home Loans SFH ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts à terme au bilan de Arkéa Home Loans SFH s'élève à 4 522,5 millions d'euros. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Home Loans SFH.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs immobiliers

Arkéa Home Loans SFH a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émissions d'obligations de financement de l'Habitat. Ces émissions sont ainsi garanties par un portefeuille de crédits à l'habitat. Par conséquent, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit sur des particuliers ayant souscrit un emprunt immobilier.

Ce risque est supervisé par la direction des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

7.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières ; il naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

Lors de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs en garantie et le profil d'amortissement des obligations de financement de l'habitat, pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Home Loans SFH.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-17-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Home Loans SFH.

7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Home Loans SFH à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation à l'habitat correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Home Loans SFH n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, les crédits remis en garantie sont transférés à l'actif d'Arkéa Home Loans SFH afin de couvrir le passif de celle-ci. Afin de limiter les risques liés aux évolutions de taux d'intérêt, Arkéa Home Loans SFH veille à maintenir un écart faible entre la proportion des actifs à taux fixe (par transparence) et la proportion des passifs à taux fixe.

Au 31 décembre 2015, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, la sécurité des bases de données et des applications, la sécurité de l'exploitation continue.

7.5. Autres risques

Arkéa Home Loans SFH est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Home Loans SFH.

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

7/23

Rapport de gestion

8. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. La gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, il est nécessaire de se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

9. MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2015

9.1. Mandats des Mandataires sociaux

Dominique ANDRO, Président

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - banque
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF
- Président d'Arkéa Public Sector SCF
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney
- Président du directoire d'Arkéa Bourse Retail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo
- Président du Conseil de surveillance de Leetchi depuis le 18 septembre 2015

Hervé CROSNIER, Directeur Général et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa (décédé le 11 janvier 2016)

- Directeur général adjoint du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général d'Arkéa Public Sector SCF et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration

Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président Directeur Général de la Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières – B.I.E
- Directeur Général Délégué et administrateur d'Arkéa Public Sector SCF
- Gérant de la SCI INTERFEDERALE
- Président de la SAS ARKEA FONCIERE
- Administrateur unique du GIE FEDERAL EQUIPEMENT
- Gérant de la Société Hôtelière de Mescoat jusqu'au 28 octobre 2015
- Administrateur, représentant la Fédération du CMB à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST
B/23

Rapport de gestion

Christian CADIOU, Administrateur

- Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Bellevue - Quizac
- Membre du Conseil de Surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Financo
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Administrateur d'Arkéa Public Sector SCF
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL Banque depuis le 27 mai 2015
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL SCF depuis le 27 mai 2015

Auguste JACQ, Administrateur

- Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa
- vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy
- Président d'Ark'ensol Créavenir
- Président de Créavenir Bretagne
- Administrateur d'Ark'ensol
- Administrateur d'Arkéa SCD depuis le 13 avril 2015

Jérémy MORVAN, Administrateur

Elisabeth QUELLEC, Administratrice

- Administratrice d'Arkéa Public Sector SCF

9.2. Rémunération des mandataires sociaux

Le dirigeant mandataire social ne touche aucune rémunération directe au titre du mandat exercé auprès d'Arkéa Home Loans SFH.

S'agissant des jetons de présence, une enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale d'Arkéa Home Loans SFH. Sur cette base, un montant par présence aux réunions de Conseil d'administration (ou de comité) est arrêté et attribué aux administrateurs présents. Pour l'exercice en cours, cette enveloppe annuelle a été plafonnée à 8 000 euros.

En application de l'article L225-102-1 du Code de commerce, les rémunérations brutes présentées ci-après sont relatives au mandat exercé auprès de CM Arkéa qui contrôle exclusivement Arkéa Home Loans SFH au sens de l'article L. 233-16 et auprès des autres sociétés du groupe.

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

9/23

Rapport de gestion

Rémunérations perçues au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa

Dominique Andro (Président) Hervé Crosnier (DG) Jean Luc Le Pache (DGD)	Versé au titre de l'exercice 2015
Rémunération fixe	751 942 €
Rémunération variable	310 968 €
Total	1 062 910 €

ANNEXE

1. Le cadre réglementaire.....	11
1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1 ^{er} de l'évaluation des immeubles.....	11
2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF.....	13
2.1. Evaluation initiale des biens financés.....	13
2.2. Réévaluation statistique des gages.....	14
2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP	14
2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH	15
2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés	15
3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP.....	16

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

10/23

Rapport de gestion

1. Le cadre réglementaire

Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros. » (arrêté du 23 février 2011)

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre de l'Arrêté du 3 novembre 2014 :

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

11/23

Rapport de gestion

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.» (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats » (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel » (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :
 - décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
 - décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
 - décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
 - décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus des bases PERVAL (prix pour les logements en province) et CINP (prix pour les logements en région parisienne), recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Île de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- PERVAL :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant octobre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant janvier AAAA+1
- CINP :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant septembre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant novembre AAAA+1

Au 31 décembre 2015, les derniers indices utilisés sont provisoires : 2^{ème} trimestre pour les indices PERVAL et 3^{ème} trimestre pour les indices CINP.

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

14/23

Rapport de gestion

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle les indices PERVAL et CINP sont disponibles. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des départements non disponibles

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2015).

- Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL et CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%, sinon, la diminution est prise en compte à 100%.

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 31/12/2015.

L'indice Q3_2015 utilisé correspond à l'indice CINP provisoire mais l'indice PERVAL utilisé est celui du 2^{ème} trimestre.

Région	Département	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens réévalués
ce	Bas-Rhin	Appartement	0,97656	1 007 583
ce	Bas-Rhin	Autre	0,97559	2 758 206
ce	Bas-Rhin	Maison	0,97418	988 925
ce	Haut-Rhin	Appartement	0,97179	258 899
ce	Haut-Rhin	Autre	0,97559	1 253 227
ce	Haut-Rhin	Maison	0,97854	218 137
taine	Dordogne	Appartement	0,97504	979 243
taine	Dordogne	Autre	0,99021	62 705 718
taine	Dordogne	Maison	0,99093	66 429 064
taine	Gironde	Appartement	1,00019	41 104 433
taine	Gironde	Autre	1,00698	839 818 668
taine	Gironde	Maison	1,00952	579 732 199
taine	Landes	Appartement	0,96377	1 557 035
taine	Landes	Autre	0,9733	17 364 935
taine	Landes	Maison	0,9755	10 997 706
taine	Lot-et-Garonne	Appartement	0,97242	80 086
taine	Lot-et-Garonne	Autre	0,98879	6 434 993
taine	Lot-et-Garonne	Maison	0,99067	3 621 529
taine	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	0,96332	1 371 183
taine	Pyrénées-Atlantiques	Autre	0,97175	14 731 568
taine	Pyrénées-Atlantiques	Maison	0,98002	10 248 192
ergne	Allier	Appartement	0,98616	808 953
ergne	Allier	Autre	0,98714	60 686 475
ergne	Allier	Maison	0,98741	40 421 374
ergne	Cantal	Appartement	0,98681	493 695
ergne	Cantal	Autre	0,9862	18 088 402
ergne	Cantal	Maison	0,98601	6 820 044
ergne	Haute-Loire	Appartement	0,97849	55 445
ergne	Haute-Loire	Autre	0,98735	2 153 151
ergne	Haute-Loire	Maison	0,98906	740 098
ergne	Puy-de-Dôme	Appartement	0,97427	4 374 037
ergne	Puy-de-Dôme	Autre	0,97708	160 845 702
ergne	Puy-de-Dôme	Maison	0,97783	52 528 996
se-Normandie	Calvados	Appartement	0,94991	207 795
se-Normandie	Calvados	Autre	0,9715	11 083 135

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

16/23

Rapport de gestion

Région	Département	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens réévalués
Basse-Normandie	Calvados	Maison	0,98174	8 222 723
Basse-Normandie	Manche	Appartement	0,95752	-
Basse-Normandie	Manche	Autre	0,97401	13 106 743
Basse-Normandie	Manche	Maison	0,97555	7 730 598
Basse-Normandie	Orne	Appartement	0,94331	-
Basse-Normandie	Orne	Autre	0,99335	2 803 606
Basse-Normandie	Orne	Maison	0,99703	1 232 810
Bourgogne	Côte-d'Or	Appartement	0,94669	-
Bourgogne	Côte-d'Or	Autre	0,96714	1 968 808
Bourgogne	Côte-d'Or	Maison	0,98105	861 970
Bourgogne	Nièvre	Appartement	0,96118	-
Bourgogne	Nièvre	Autre	0,95621	759 496
Bourgogne	Nièvre	Maison	0,95559	882 414
Bourgogne	Saône-et-Loire	Appartement	0,96255	-
Bourgogne	Saône-et-Loire	Autre	0,97943	1 338 494
Bourgogne	Saône-et-Loire	Maison	0,98337	1 476 552
Bourgogne	Yonne	Appartement	0,96087	-
Bourgogne	Yonne	Autre	0,95443	989 467
Bourgogne	Yonne	Maison	0,95368	511 826
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	0,96677	6 490 013
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	0,97031	551 305 795
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	0,97072	489 807 503
Bretagne	Finistère	Appartement	0,96056	25 494 149
Bretagne	Finistère	Autre	0,9772	1 098 273 891
Bretagne	Finistère	Maison	0,98103	789 163 522
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	0,98653	64 577 935
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	0,98473	1 446 030 969
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	0,98379	1 063 579 202
Bretagne	Morbihan	Appartement	0,95823	25 752 560
Bretagne	Morbihan	Autre	0,98709	866 439 693
Bretagne	Morbihan	Maison	0,99374	777 875 632
Centre	Cher	Appartement	0,98194	-
Centre	Cher	Autre	0,97965	1 942 636
Centre	Cher	Maison	0,97938	1 464 948
Centre	Eure-et-Loir	Appartement	0,98213	78 998
Centre	Eure-et-Loir	Autre	0,97937	6 433 453
Centre	Eure-et-Loir	Maison	0,97894	3 823 649
Centre	Indre	Appartement	0,98197	-
Centre	Indre	Autre	0,94735	1 876 317
Centre	Indre	Maison	0,94476	688 614
Centre	Indre-et-Loire	Appartement	0,9648	-
Centre	Indre-et-Loire	Autre	0,98061	9 994 559

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

17/23

Rapport de gestion

Région	Département	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens réévalués
Centre	Indre-et-Loire	Maison	0,98604	5 699 891
Centre	Loir-et-Cher	Appartement	0,98196	-
Centre	Loir-et-Cher	Autre	0,97534	2 797 480
Centre	Loir-et-Cher	Maison	0,97475	2 620 876
Centre	Loiret	Appartement	0,97506	175 871
Centre	Loiret	Autre	0,97078	5 558 631
Centre	Loiret	Maison	0,96976	4 093 194
Champagne-Ardenne	Ardennes	Appartement	0,95787	289 412
Champagne-Ardenne	Ardennes	Autre	0,97841	148 395
Champagne-Ardenne	Ardennes	Maison	0,98092	347 149
Champagne-Ardenne	Aube	Appartement	0,92855	-
Champagne-Ardenne	Aube	Autre	0,97016	1 291 568
Champagne-Ardenne	Aube	Maison	0,98494	555 809
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Appartement	0,93316	-
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Autre	0,97258	656 053
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Maison	0,97768	284 165
Champagne-Ardenne	Marne	Appartement	0,9467	-
Champagne-Ardenne	Marne	Autre	0,97039	2 053 133
Champagne-Ardenne	Marne	Maison	0,982	978 078
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	0,9859	-
Corse	Corse-du-Sud	Autre	0,98591	-
Corse	Corse-du-Sud	Maison	0,98558	-
Corse	Haute-Corse	Appartement	0,9859	-
Corse	Haute-Corse	Autre	0,98591	-
Corse	Haute-Corse	Maison	0,98558	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	0,9859	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	0,98591	-
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	0,98558	-
Franche-Comté	Doubs	Appartement	0,97684	-
Franche-Comté	Doubs	Autre	0,99083	1 134 680
Franche-Comté	Doubs	Maison	1,00061	253 507
Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	0,94225	-
Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	1,00242	188 526
Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	1,00692	648 129
Franche-Comté	Jura	Appartement	0,96333	-
Franche-Comté	Jura	Autre	0,99778	375 683
Franche-Comté	Jura	Maison	1,00445	-
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	0,94834	-
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	0,98264	712 518
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	1,00118	639 839
Haute-Normandie	Eure	Appartement	0,94929	-
Haute-Normandie	Eure	Autre	0,97587	5 484 772

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000 000 euros - RCS 433 383 205 BREST
18/23

Rapport de gestion

Région	Département	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens réévalués
Haute-Normandie	Eure	Maison	0,97829	3 096 040
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Appartement	0,95104	228 609
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Autre	0,96905	9 211 157
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Maison	0,97469	4 981 533
Ile-de-France	Essonne	Appartement	0,96681	2 702 853
Ile-de-France	Essonne	Autre	0,97499	35 724 725
Ile-de-France	Essonne	Maison	0,98016	14 826 719
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	0,9859	12 126 435
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	0,98591	131 668 609
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	0,98558	72 498 693
Ile-de-France	Paris	Appartement	0,97764	172 944 929
Ile-de-France	Paris	Autre	0,97764	-
Ile-de-France	Paris	Autre	0,97764	-
Ile-de-France	Paris	Maison	0,97764	-
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	0,98483	1 870 270
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	0,97866	26 396 853
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	0,97146	17 348 612
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	0,97217	876 011
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	0,97691	24 481 436
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	0,97862	12 849 286
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	0,96754	652 540
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	0,97445	19 794 853
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	0,97864	12 299 128
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	0,98119	3 927 119
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	0,98033	41 887 147
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	0,97875	23 792 380
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	0,9748	2 104 402
Ile-de-France	Yvelines	Autre	0,97958	63 721 803
Ile-de-France	Yvelines	Maison	0,98348	36 828 950
Languedoc-Roussillon	Aude	Appartement	0,97562	-
Languedoc-Roussillon	Aude	Autre	0,96663	3 745 762
Languedoc-Roussillon	Aude	Maison	0,96191	1 971 628
Languedoc-Roussillon	Gard	Appartement	0,96448	113 330
Languedoc-Roussillon	Gard	Autre	0,97528	4 955 715
Languedoc-Roussillon	Gard	Maison	0,97949	4 129 367
Languedoc-Roussillon	Hérault	Appartement	0,96603	1 157 781
Languedoc-Roussillon	Hérault	Autre	0,96802	17 295 126
Languedoc-Roussillon	Hérault	Maison	0,96938	8 985 298
Languedoc-Roussillon	Lozère	Appartement	0,95603	-
Languedoc-Roussillon	Lozère	Autre	0,97678	866 528
Languedoc-Roussillon	Lozère	Maison	0,97984	112 585
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Appartement	0,96951	202 819

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

19/23

Rapport de gestion

Région	Département	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens réévalués
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Autre	0,96179	7 047 675
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Maison	0,95763	3 669 368
Limousin	Corrèze	Appartement	0,95001	-
Limousin	Corrèze	Autre	0,97354	3 269 962
Limousin	Corrèze	Maison	0,97788	2 388 182
Limousin	Creuse	Appartement	0,98912	-
Limousin	Creuse	Autre	0,96593	1 055 873
Limousin	Creuse	Maison	0,96439	336 232
Limousin	Haute-Vienne	Appartement	0,94978	67 111
Limousin	Haute-Vienne	Autre	0,97114	4 692 446
Limousin	Haute-Vienne	Maison	0,97746	3 483 838
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	0,96462	118 999
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	0,97146	1 483 627
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	0,97443	975 047
Lorraine	Meuse	Appartement	0,97688	-
Lorraine	Meuse	Autre	0,97048	607 042
Lorraine	Meuse	Maison	0,97014	243 615
Lorraine	Moselle	Appartement	0,96772	-
Lorraine	Moselle	Autre	0,96491	2 417 533
Lorraine	Moselle	Maison	0,96317	704 305
Lorraine	Vosges	Appartement	0,96909	-
Lorraine	Vosges	Autre	0,96938	554 806
Lorraine	Vosges	Maison	0,96992	244 058
Midi-Pyrénées	Ariège	Appartement	0,96074	138 097
Midi-Pyrénées	Ariège	Autre	0,97401	1 842 989
Midi-Pyrénées	Ariège	Maison	0,97563	763 212
Midi-Pyrénées	Aveyron	Appartement	0,97084	908 193
Midi-Pyrénées	Aveyron	Autre	0,99205	40 066 446
Midi-Pyrénées	Aveyron	Maison	1,00303	8 415 097
Midi-Pyrénées	Gers	Appartement	0,96388	-
Midi-Pyrénées	Gers	Autre	0,97739	1 360 307
Midi-Pyrénées	Gers	Maison	0,97797	983 913
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Appartement	1,00185	1 764 155
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Autre	0,99705	29 330 785
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Maison	0,99327	9 845 900
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Appartement	0,96678	957 131
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Autre	0,97414	4 556 733
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Maison	0,97687	2 796 601
Midi-Pyrénées	Lot	Appartement	0,95992	124 539
Midi-Pyrénées	Lot	Autre	0,99707	2 364 890
Midi-Pyrénées	Lot	Maison	0,99893	1 110 590
Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	0,9712	-

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9

Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST

20/23

Rapport de gestion

Région	Département	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens réévalués
Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	0,99229	2 310 565
Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	0,99469	923 468
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	0,97489	69 405
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	0,99872	2 678 483
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	1,00211	1 284 106
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Appartement	0,94082	746 869
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Autre	0,96767	8 938 653
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Maison	0,97387	5 320 650
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Appartement	0,95641	-
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Autre	0,9746	884 688
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Maison	0,97769	568 248
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	0,97181	7 546 200
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	0,97735	167 652 631
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	0,97979	95 580 713
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	0,96621	250 370
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	0,97688	19 738 262
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	0,97926	8 134 269
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	0,9657	-
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	0,97747	16 922 428
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	0,97851	15 324 408
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	0,95476	560 424
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	0,98052	7 601 234
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	0,98463	5 610 467
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	0,93694	335 447
Pays de la Loire	Vendée	Autre	0,99383	15 167 437
Pays de la Loire	Vendée	Maison	1,00273	10 099 575
Picardie	Aisne	Appartement	0,92866	-
Picardie	Aisne	Autre	0,97036	1 431 228
Picardie	Aisne	Maison	0,97338	831 012
Picardie	Oise	Appartement	0,95765	-
Picardie	Oise	Autre	0,967	7 770 367
Picardie	Oise	Maison	0,96917	2 788 172
Picardie	Somme	Appartement	0,96335	45 710
Picardie	Somme	Autre	0,97872	1 299 985
Picardie	Somme	Maison	0,98096	574 284
Poitou-Charentes	Charente	Appartement	0,97773	973 172
Poitou-Charentes	Charente	Autre	0,99366	143 413 323
Poitou-Charentes	Charente	Maison	0,99449	122 798 660
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	0,95408	481 804
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	0,98545	24 360 806
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	0,99226	18 448 149
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Appartement	0,98917	69 012

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
 29802 BREST Cedex 9
 Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST
 21/23

Rapport de gestion

R�gion	D�partement	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens r��valu�s
Poitou-Charentes	Deux-S�vres	Autre	0,98446	3 584 141
Poitou-Charentes	Deux-S�vres	Maison	0,9844	2 374 632
Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	0,98925	363 081
Poitou-Charentes	Vienne	Autre	0,98068	6 367 640
Poitou-Charentes	Vienne	Maison	0,97938	5 149 743
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	0,98813	110 969
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	0,99	1 216 472
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	0,99046	661 220
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	0,98297	2 244 457
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	0,97396	8 839 076
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	0,95466	6 581 402
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Bouches-du-Rh�ne	Appartement	0,96206	509 631
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Bouches-du-Rh�ne	Autre	0,96627	21 037 947
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Bouches-du-Rh�ne	Maison	0,97011	17 709 666
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0,98756	230 355
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	0,988	3 789 857
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	0,98834	1 312 590
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Var	Appartement	0,95093	1 192 230
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Var	Autre	0,94835	21 854 390
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Var	Maison	0,94675	11 569 988
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Vaucluse	Appartement	0,99223	626 748
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Vaucluse	Autre	0,98588	7 608 994
Provence-Alpes-C�te d'Azur	Vaucluse	Maison	0,98387	2 502 170
Rh�ne-Alpes	Ain	Appartement	0,96494	92 094
Rh�ne-Alpes	Ain	Autre	0,97689	3 048 739
Rh�ne-Alpes	Ain	Maison	0,98065	2 090 847
Rh�ne-Alpes	Ard�che	Appartement	0,97273	112 231
Rh�ne-Alpes	Ard�che	Autre	0,9725	1 561 367
Rh�ne-Alpes	Ard�che	Maison	0,97247	1 812 465
Rh�ne-Alpes	Dr�me	Appartement	0,97349	512 298
Rh�ne-Alpes	Dr�me	Autre	0,97647	3 713 099
Rh�ne-Alpes	Dr�me	Maison	0,97747	2 434 442
Rh�ne-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	0,98426	581 478
Rh�ne-Alpes	Haute-Savoie	Autre	0,98307	7 925 676
Rh�ne-Alpes	Haute-Savoie	Maison	0,98064	5 700 544
Rh�ne-Alpes	Is�re	Appartement	0,96866	167 917
Rh�ne-Alpes	Is�re	Autre	0,97766	9 634 835
Rh�ne-Alpes	Is�re	Maison	0,98462	5 615 789
Rh�ne-Alpes	Loire	Appartement	0,94636	-
Rh�ne-Alpes	Loire	Autre	0,96659	1 887 151

Si ge social : 232, Rue du G n ral Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Soci t  anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST
22/23

Rapport de gestion

Région	Département	Nature du bien	Q3_2015vsQ3_2014	Montant des biens réévalués
Rhône-Alpes	Loire	Maison	0,97738	426 739
Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	0,98616	2 459 355
Rhône-Alpes	Rhône	Autre	0,9841	25 538 871
Rhône-Alpes	Rhône	Maison	0,98046	11 433 261
Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	1,00334	171 522
Rhône-Alpes	Savoie	Autre	0,99977	6 227 606
Rhône-Alpes	Savoie	Maison	0,99481	3 811 590
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	0,9859	-
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	0,98591	-
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	0,98558	-
TOTAL				11 209 934 057

Siège social : 232, Rue du Général Paulet – BP 103
29802 BREST Cedex 9
Société anonyme au Capital social : 40.000.000 euros - RCS 433 383 205 BREST
23/23

Rapport de gestion

2. Etats Financiers 2015

Arkéa Home Loans SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29 802 BREST CEDEX 9

Comptes du 31 décembre 2015

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, banques centrales		3	149
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1	4 649 631	4 984 954
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations, autres titres détenus à long terme		8	4
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres actifs		149	20
Comptes de régularisation	2	40 618	43 643
TOTAL DE L'ACTIF		4 690 409	5 009 070
Passif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3	4 607 089	4 922 158
Autres passifs	4	36	76
Comptes de régularisation	5	40 583	44 026
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	6	42 701	42 810
Capital souscrit		40 000	40 000
Primes d'émission			
Réserves		159	110
Report à nouveau		1 851	1 728
Résultat de l'exercice		691	974
TOTAL DU PASSIF		4 690 409	5 009 070
Hors-bilan (en milliers d'euros)			
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus	10	5 682 755	6 880 279
Engagements de financement			
Engagements de garantie		5 682 755	6 880 279
Engagements sur titres			
Instruments financiers à terme			

Arkéa Home Loans SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29 802 BREST CEDEX 9

Comptes du 31 décembre 2015

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	8	169 670	187 086
Intérêts et charges assimilés	8	-167 438	-184 634
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire			-4
Produit net bancaire		2 234	2 448
Charges générales d'exploitation		-1 093	-986
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		1 141	1 462
Coût du risque			
Résultat d'exploitation		1 141	1 462
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		1 141	1 462
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices		-450	-488
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		691	974

Arkéa Home Loans SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29 802 BREST CEDEX 9

Annexe aux comptes du 31 décembre 2015

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Arkéa Home Loans SFH, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission d'obligations de financement de l'Habitat bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur 2015, Arkéa Home Loans SFH a connu une variation des encours émis : 3 tombées d'obligations pour 1 500 millions d'euros mi-juin 2015 et deux émissions obligataires, une de 700 millions d'euros fin juin 2015 et une de 500 millions d'euros en septembre 2015.

Le second fait marquant porte sur la mise à jour annuelle de la documentation juridique de son programme d'émission afin de pouvoir procéder à des émissions au format « retail » (possibilité d'émettre auprès du public, soit des émissions de nominal inférieur à 100 000 euros).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

3.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes de Arkéa Home Loans SFH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux banques en France, prescrites par le règlement ANC n° 2014-07.

Options et méthodes d'évaluation

1. Créances

Les créances sur les établissements de crédit sont régies par le règlement ANC n° 2014-07 .

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3. Titres de participation

Conformément aux préconisations de la Commission Bancaire (lettre d'information BAFI n°2007-01), les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts sont comptabilisés en participations et autres titres détenus à long terme.

4. Frais de personnel

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 10 octobre 2008 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition de Arkéa Home Loans SFH les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 1 700 euros pour 2015.

5. Intégration Fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros						
	31/12/2015			31/12/2014		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	41 367		41 367	41 445		41 445
Prêts, valeurs reçues en pension		4 522 500	4 522 500		4 622 500	4 622 500
Créances rattachées		85 764	85 764		101 009	101 009
TOTAL	41 367	4 608 264	4 649 631	41 445	4 723 509	4 764 954

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

En milliers d'euros		
	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	159	11
Décotes sur prêts	28 465	33 848
Primes de remboursements sur emprunts obligataires	11 993	10 084
Comptes de régularisation divers	1	
TOTAL	40 618	43 943

Note 3. Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros						
	31/12/2015			31/12/2014		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	4 522 500	84 589	4 607 089	4 622 500	99 658	4 722 158
TOTAL	4 522 500	84 589	4 607 089	4 622 500	99 658	4 722 158

Note 4. Autres passifs

En milliers d'euros		
	31/12/2015	31/12/2014
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus		
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers		
Etat	36	41
Impôts différés passifs		
Rémunérations dues au personnel		
Charges sociales		
Versements sur titres restant à effectuer		
Divers		35
TOTAL	36	76

Note 5. Comptes de régularisation - Passif

En milliers d'euros		
	31/12/2015	31/12/2014
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Primes d'émissions sur emprunts obligataires	28 465	33 848
Souties sur prêts	11 993	10 084
Charges à payer	125	94
TOTAL	40 583	44 026

Note 6. Capitaux propres

En milliers d'euros

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	40 000			40 000
PRIME D'EMISSION				
TOTAL RESERVES	110	49		159
Réserve légale	110	49		159
Réserves facultatives et statutaires				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
REPORT A NOUVEAU	1 726	125		1 851
RESULTAT DE L'EXERCICE	974	-974	691	691
Dividendes			800	
TOTAL	42 810	0	691	42 701

Le capital est composé de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros.

Note 7. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

En milliers d'euros

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	41 368		10 000	4 512 500	85 765	4 649 631
à vue	41 368					41 368
à terme			10 000	4 512 500	85 765	4 608 265
Créances sur la clientèle						
créances commerciales						
autres concours à la clientèle						
comptes ordinaires débiteurs						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit						
à vue						
à terme						
Opérations avec la clientèle						
comptes d'épargne à régime spécial						
à vue						
à terme						
Autres dettes						
à vue						
à terme						
Dettes représentées par un titre			10 000	4 512 500	84 589	4 607 089
bons de caisse						
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
emprunts obligataires			10 000	4 512 500	84 589	4 607 089

Note 8. Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros

	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	164 287	-5 383	161 703	-5 383
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 383	-162 053	5 383	-179 251
Autres opérations				
TOTAL	169 670	-167 436	167 086	-184 634

Note 9. Participations et parts dans les entreprises liées

	En milliers d'euros			
	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
Créances	4 849 969	4 984 954		
Obligations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL EMPLOIS	4 849 969	4 984 954		
PASSIF				
Dettes	704 701	35		
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES	704 701	35		
ENGAGEMENTS DONNÉS				
De financement				
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS				
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie	5 692 755	8 880 279		
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	5 692 755	8 880 279		

Note 10. Engagements de l'activité bancaire

	En milliers d'euros	
	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement		
<i>en faveur des établissements de crédit</i>		
<i>en faveur de la clientèle</i>		
Engagements de garantie		
<i>d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres		
<i>autres engagements donnés</i>		
Engagements reçus	5 692 755	8 880 279
Engagements de financement		
<i>reçus des établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	5 692 755	8 880 279
<i>reçus des établissements de crédit</i>	5 692 755	8 880 279
Engagements sur titres		
<i>autres engagements reçus</i>		

Note 11. Tableau des flux de trésorerie nets

En milliers d'euros		
	31.12.2015	31.12.2014
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	891	974
Impôt	450	488
Résultat avant impôt	1 141	1 462
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions		
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	59	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	59	
Opérations interbancaires	300 000	
Opérations avec la clientèle		
Opérations sur autres actifs/passifs financiers		
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-94	
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-530	-603
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	299 377	-603
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	300 576	859
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations		
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Autres		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-800	-360
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-300 000	
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-300 800	-360
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-224	499
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	300 576	859
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-300 800	-360
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 594	41 095
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	149	
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	41 445	41 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	41 370	41 594
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	3	149
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	41 367	41 445
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-224	499

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 12. Exemption d'établir des comptes consolidés

Arkéa Home Loans SFH n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les compte consolidés du Crédit Mutuel Arkéa.

Note 13. Intégration fiscale

Au 31/12/2015, le montant d'impôt trop versé à la société mère est de 38 K€.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2015

ARKEA HOME LOANS SFH

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

DELOITTE ET ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE ET ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 185 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92524 NEUILLY SUR SEINE
TEL : +33 (0)1 40 88 28 00 - FAX : +33 (0) 1 40 88 28 28

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
CAPITAL DE 1 723 040 EUROS – RCS NANTERRE B 434 209 797

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS • RCS NANTERRE 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400
COURBEVOIE

ARKEA HOME LOANS SFH

Société anonyme au capital de 40 000 000 €
Siège social : 232, rue du Général Paulet BP 103, 29802 CEDEX 9
RCS Brest 433 383 205

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

DELOITTE ET ASSOCIES

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Arkéa Home Loans SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

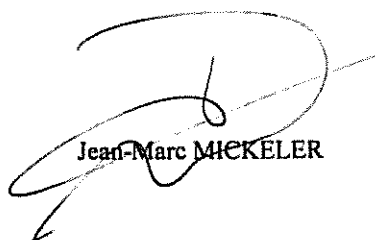
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, mentionnées dans le rapport de gestion sont indiquées de manière globale. En conséquence, nous ne pouvons pas attester l'exhaustivité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-seine et à Courbevoie, le 31 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE ET ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER

MAZARS



Charles de BOISRIOU

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué d'Arkéa Home Loans SFH

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait au Relecq-Kerhuon,

Le 22 avril 2016

Monsieur Jean-Luc LE PACHE

Directeur Général Délégué

